

MERCLAN

MERCLAN NV

Sicav de droit belge à compartiments multiples
Organisme de placement collectif
en placements répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE
Société anonyme
Desguinlei 50
2018 Anvers
RPM Anvers BE 0449.475.729
(ci-après la « **Société** »)

Le 25 juin 2026

AVIS AUX ACTIONNAIRES RELATIF À LA FUSION PAR ABSORPTION DU COMPARTIMENT BALANCED DE LA SICAV BELGE MERCLAN PAR LE COMPARTIMENT MERCLAN PATRIMONIUM DE LA SICAV LUXEMBOURGEOISE KEMPEN INTERNATIONAL FUNDS

Le Conseil d'Administration de la Société (le « Conseil ») constate que l'assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2026 a approuvé la fusion transfrontalière par absorption du compartiment Balanced Portfolio de la sicav belge Merclan (le « Compartiment à absorber ») par le compartiment Merclan Patrimonium de la sicav luxembourgeoise Kempen International Funds (le « Compartiment Bénéficiaire ») (la « Fusion »).

Le Conseil constate également que le conseil d'administration de Kempen International Funds a approuvé la Fusion le 6 mars 2026.

Le commissaire indépendant de la Société, Forvis Mazars Réviseurs d'Entreprises, a approuvé le rapport d'échange dans son rapport du 12 juin 2026. La Fusion est entrée en vigueur le 12 juin 2026. Par conséquent, les actions ont été échangées et le compartiment Balanced Portfolio a cessé d'exister.

Le rapport d'échange des actions du Compartiment à absorber et du Compartiment Bénéficiaire a été fixé par l'assemblée générale du Compartiment à absorber selon la formule suivante :

$$A = (B \times C / D)$$

A = le nombre de nouvelles actions de capitalisation ou de distribution à obtenir, par la mise en œuvre de la Fusion, dans le Compartiment Bénéficiaire.

B = le nombre d'actions de capitalisation ou de distribution détenues au moment de la Fusion dans le Compartiment à absorber.

C = valeur nette d'inventaire par action de capitalisation ou de distribution dans le Compartiment à absorber, datée du jour suivant la date de l'assemblée générale du Compartiment à absorber convoquée pour approuver la Fusion.

D = valeur nette d'inventaire par action de capitalisation ou de distribution dans le Compartiment Bénéficiaire, datée du jour suivant la date de l'assemblée générale du Compartiment à absorber convoquée pour approuver la Fusion.

Chaque actionnaire détenant au moins une action dans le Compartiment à absorber recevra au moins une action dans le Compartiment Bénéficiaire.

Conformément aux dernières valeurs nettes d'inventaire déterminées le jour suivant la date de l'assemblée générale du Compartiment à absorber, les actions du Compartiment à absorber sont échangées sur la base des cours suivants :

Compartiment à absorber			Compartiment Bénéficiaire			
Classe d'actions	Code ISIN	Cours (€)	Classe d'actions	Code ISIN	Cours (€)	Ratio
A KAP	BE6276500186	1.358,710000	=> A	LU0819995118	2.400,260000	0,566068
A DIS	BE6272008853	1.434,070000	=> AI-Dis	LU2893008305	1.051,120000	1,364326
			=> A-Dis	LU1082460491	2.122.640000	0,675607
R KAP	BE6276501192	1.441,160000	=> RI	LU3297091913	1.000,000000	1,441160
RI KAP	BE6328048598	1.198,390000	=> RIX	LU3297092051	1.000,000000	1,198390
R DIS	BE6272009869	1.462,990000	=> RI-Dis ¹	LU2893008644	1.063,140000	1,376103
			=> R Dis ²	LU1082460731	2.565,800000	0,570189
C KAP	BE6276502208	1.580,060000	=> RI	LU3297091913	1.000,000000	1,580060
CI KAP	BE6315230456	1.335,910000	=> RIX	LU3297092051	1.000,000000	1,335910
C DIS	BE6272010875	1.507,400000	=> RI-Dis	LU2893008644	1.063,140000	1,417875
F KAP	BE6348473172	NVT				
F DIS	BE6348474188	1.071,120000	=> FI-Dis	LU2893008560	1.063,010000	1,007629
FI KAP	BE6348475193	1.028,360000	=> FX	LU3297092135	1.000,000000	1,028360

Les actions échangées sont du même type que celles précédemment détenues par les investisseurs dans le Compartiment à absorber, à savoir respectivement des actions de capitalisation et de distribution, et les actions ont été échangées automatiquement le 12 juin 2026.

BNP Paribas, succursale belge, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles, est chargée de l'échange des actions.

Le projet de fusion du Conseil, le rapport du dépositaire, le rapport du commissaire sur le projet de fusion et le document d'information, ainsi que le dernier rapport annuel, le prospectus et les documents d'informations clés, sont disponibles gratuitement auprès de Mercier Van Lanschot, Desguinlei 50, 2018 Anvers et sur www.merciervanlanschot.be et auprès de la société de gestion Van Lanschot Kempen Investment Management N.V., Beethovenstraat 300, 1077 WZ Amsterdam, Pays-Bas (<https://www.vanlanschotkempen.com/nl-nl/investment-management/fund-library>).

Le Conseil d'administration

¹ Pour les clients en gestion discrétionnaire.

² Pour les clients en conseil en investissement.